

DÉPARTEMENT du VAR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DUConseil Communautaire
de la Vallée du Gapeau

Séance du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-sept mars à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 10 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	23

**Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PRIMITIF 2022**

22-03-17/05

Conseillers à voix délibérative :

M. PALMIERI
M. AYCARD
M. FABRE
M. GERARDIN
M. VITRANT
Mme XICLUNA
Mme MARTINEZ
M. JAULT
M. MATTEODO
M. CALONGE
Mme RAVINAL
M. COIQUAULT
Mme SMADJA
Mme FOUCOU
M. LAURERI
Mme DELGADO
M. BOUBEKER
M. DUPONT
Mme VINCENTS
M. HENRY
Mme CORPORANDY-VIALON
Mme FOUASSE

Présents : M. GARRON - Président
Maire de La Farlède – 1^{er} Vice-Président
Maire de Belgentier – 2^e Vice-Président
Maire de Solliès-Toucas – 3^e Vice-Président
Maire de Solliès-Ville – 4^e Vice-Président
Conseiller communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Belgentier
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

Mme BELTRA à Mme RAVINAL
M. BERTI à Mme CORPORANDY
Mme DRELON à M. JAULT
Mme GAMBA à M. HENRY
Mme EXCOFFON-JOLLY à M. PALMIERI
M. CASTEL à M. AYCARD

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président propose à l'assemblée délibérante de voter le Budget annexe Assainissement Non Collectif Primitif 2022 au niveau du chapitre pour la section d'exploitation. Il expose le budget.

AR Prefecture**Dépenses :**

083-248300410-20220317-22_03_17_05-DE

Reçu le 25/03/2022

Publié le 25/03/2022

Chapitre/article	Libellé	Montants en €
044	Charges à caractère général	52 156.00
65	Autres charges de gestion courante	4 530 .00
67	Charges exceptionnelles	5 345.42
Dépenses de l'exercice		62 031.42

Recettes :

chapitre	Libellé	Montants en €
002	Résultat d'exploitation reporté	6 626.42
70	Ventes de produits	55 405.00
Recettes de l'exercice		62 031.42

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets locaux, rendus applicables à la Communauté de Communes par renvoi de l'article L5211-36 concernant également le débat d'orientations budgétaires et son rapport,

VU l'instruction M 49 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération du conseil communautaire du 17 février 2022 concernant le débat d'orientation budgétaire et son rapport,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 29

contre : 0

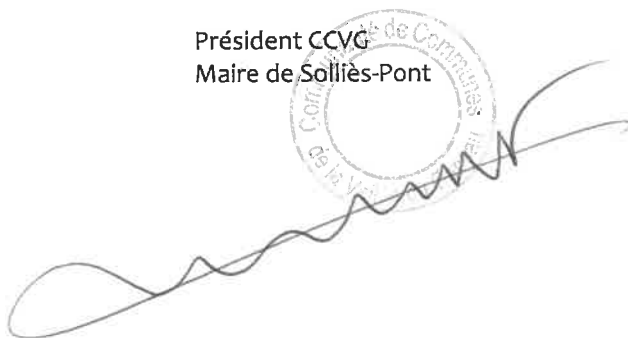
abstention: 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le .. **25 MARS 2022**

Docteur André GARRON

Président CCVG
Maire de Solliès-Pont


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.